Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2015) **Heft:** 2077

Artikel: L'imposition des entreprises, un projet nébuleux et déséquilibré : le

point sur RIE III, nécessaire et mal partie

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017317

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'imposition des entreprises, un projet nébuleux et déséquilibré

Le point sur RIE III, nécessaire et mal partie

Jean-Daniel Delley - 01 May 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/27541

La Suisse est prise à son propre piège. Pour attirer les sociétés étrangères, elle a inventé pour elles un statut fiscal spécial autorisant une taxation très modérée de leurs bénéfices réalisés à l'étranger. La combine a fort bien fonctionné; notre pays abrite un nombre record de sièges de sociétés multinationales.

Mais le succès fut tel que nos voisins ne sont plus restés inactifs face à ce siphonnage fiscal réalisé à leur détriment. L'OCDE comme l'Union européenne nous ont donné le tarif, à savoir l'égalité de traitement entre firmes suisses et étrangères. La Suisse a obtempéré sans discussion.

La réforme de l'imposition des entreprises, troisième du nom, est donc en cours. Elle combine des mesures propres à pérenniser l'attractivité fiscale de la Suisse – surtout – et à obtenir des ressources nouvelles – beaucoup moins.

Parmi les premières citons les taux préférentiels sur les brevets (licence box) qui devraient plaire à l'industrie pharmaceutique; la taxe au tonnage, favorable aux sociétés de trading; un impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts (prêts entre maison-mère et filiales), taillé sur mesure pour jongler avec les liquidités des sociétés: des déductions

jusqu'à une fois et demie les dépenses de recherche et développement.

Ouant aux ressources nouvelles, le Conseil fédéral, devant le refus catégorique des partis bourgeois et des organisations économiques, a déjà renoncé à l'imposition des gains en capital, qui aurait rapporté près d'un milliard (DP 2076). Il maintient par contre à 30% la limite de l'exonération partielle des dividendes des gros actionnaires (au moins 10% du capital), alors qu'aujourd'hui certains cantons poussent cette exonération jusqu'à 80%.

Au total, cette réforme devrait coûter plus d'un milliard à la Confédération, deux milliards aux cantons et 1,5 milliard aux villes, des chiffres qui restent très approximatifs.

Elle touche les cantons de manière très différente. Ceux pour qui les recettes fiscales en provenance des entreprises à statut spécial représentent une ressource importante (GE, NE, VD, SZ, SH, BS, BL, ZG, TI) sont les plus concernés. La course au moins-disant fiscal bat son plein (DP 2014). Genève, Vaud et Fribourg annoncent des taux d'imposition autour de 13%, mais personne ne connaît le détail des calculs qui ont permis d'aboutir à ces chiffres.

L'addition pourrait encore s'alourdir lors du passage du projet devant le parlement, la droite ne cachant pas ses intentions d'alléger au maximum la charge des entreprises.

Or la Suisse ne peut prendre le risque de rater l'exercice. Un retard dans la réforme ajouterait encore aux difficultés que nous rencontrons avec l'Europe. Il créerait une insécurité juridique peu propice à l'activité économique.

La menace de référendum brandie par la gauche n'est pas à négliger. La précédente réforme de l'imposition des entreprises est encore dans les mémoires (DP 1949).

L'entourloupette de Hans-Rudolf Merz – des allégements modérés (80 millions) pour les PME qui se sont transformés en des cadeaux fiscaux de 400 à 600 millions par ans pour les gros actionnaires – a créé la méfiance.

C'est dire que pour passer la rampe populaire, ce projet doit être équilibré et faire l'objet d'un large consensus. Tel n'est pas le cas actuellement. Le Conseil fédéral ne le cache pas: «Etant donné que les recettes ne peuvent augmenter que dans une mesure limitée, la mesure principale consistera à limiter les dépenses.»